



## COMMISSION FUTSAL

### RÉUNION N°08

**Réunion du :** Vendredi 9 décembre 2022

**À :** 18h00 en téléphonie

**Présidence :** M. FACHTALI Mustapha

**Présents :** Mustapha FACHTALI, Mohamed MEGUEDMI, Sami OULHACI (District), Pierre-YVES BERNIER (CTD DAP),

**Invités :** Benjamin SALERNO, Mehdi BENAÏSSA,

**Excusé(s) :** Christian ILIANO, Djamel KHEDIM, Abdelmajid MAADOUR, Olivier HERMINE,

### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission approuve le PV N°7 du 18/11/2022 et passe à l'ordre du jour suivant :

- Suivi des compétitions
- Pratiques associées
- Evènements
- Informations diverses

## MISE EN PLACE DU CALENDRIER FUTSAL D1

### Reprise du calendrier général

	AOÛT			SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN															
DATES	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	01	07	14	21	28	04	11	18	25	04	11	18	25	01	08	15	22	29	04	11	18	25	01	08	15	22	29	01	06	13	20	27	03	10	17	24
SENIORS FUTSAL																																																							
COUPE FUTSAL																																																							

Une communication va être faite sur le site du district et les réseaux.

## SUIVI DES COMPÉTITIONS

### D1 FUTSAL

La commission constate les difficultés pour certains clubs d'avoir un terrain attribué pour le lancement de la compétition. La commission regrette l'absence ou le retard pris dans les démarches vis-à-vis de leur municipalité ou partenaires par les clubs.

#### Journée 3

- N° 25197936 : MVR Futsal 1 – EPM 1 : Demande de report ➔ **Remis au mercredi 21 décembre 2022 à 19h30.**
- N° 25197938 : MVR Futsal 2 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 : 5-5 ➔ **Résultat homologué.**
- N° 25197939 : AFC Ste TULLE PIERREVERT 1 – Club District Futsal : Aucun attribution de terrain ➔ **Remis au lundi 12 décembre 2022 à 20h.**

#### Journée 6

- N° 25197951 : MVR Futsal 1 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 1 : Demande de report ➔ **Match reporté au mercredi 4 janvier 2023 à 19h30.**
- N° 25197950 : AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 – EP MANOSQUE 2 : 3-11 ➔ **Résultat homologué.**
- N° 25197948 : MVR Futsal 2 – Club District Futsal : Créneau non disponible ➔ **Match reporté au 8 février 2023 à 19h30**

#### Match en retard – Journée 1

- N° 25197928 : EP MANOSQUE 1 - MVR Futsal 2 : Absence de FMI, Absence de Feuille de match papier ➔ **Transmission à la CSR pour suite à donner.**



## COUPE DES ALPES FUTSAL

Résultats :

- N° 25413297 : AFC St TULLE PIERREVERT 1 – EP MANOSQUE 1 : 6-11 → **Résultat homologué**
- N° 25413298 : AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 – EP MANOSQUE 2 : 5-0 Forfait → **Résultat homologué.**
- N° 25413299 : Club District Futsal 1 – MVR Futsal 1 : 6-14 → **Remis au lundi 12 décembre 2022 à 20h.**

La commission procède au tirage au sort des ½ finales par Benjamin Salerno et programme futsal

- ➡ MVR Futsal 2 – AFC St TULLE PIERREVERT 2 → mercredi 15 mars 2023 à 19h30
- ➡ EP MANOSQUE 1 – MVR Futsal 1 → mardi 16 mars 2023 à 19h30.

## PRATIQUES ASSOCIEES :

### *Jeunes (U14 à U19)*

La commission jeunes organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (table de marque, arbitrage, ...).

La pratique est proposée uniquement aux équipes U17 et U15 de niveau D2 et U15 à 8.

Programme des dates – **Besoins de 12 créneaux (1/2 journée)**

	03/12/2022 04/12/2022	10/12/2022 11/12/2022	07/01/2023 08/01/2023	04/03/2023 05/03/2023
U17 D2			1er tour	Finale
U15 D2			1er tour	Finale
U15 à 8	J1	J2	J3	J4

### *Foot éducatif (U6 à U13)*

La commission Foot éducatif organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Programme des dates - **Besoins de 38 créneaux (1/2 journée)**

	07/01/2023 08/01/2023	14/01/2023 15/01/2023	21/01/2023 22/01/2023	28/01/2023 29/01/2023	04/02/2023 05/02/2023
U13		J1		J2	J3
U11		J1		J2	J3
U9	J1		J2		
U7	J1		J2		

### *Féminines*

La commission Féminisation organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Un week-end est programmé (28/29 janvier) avec la pratique des jeunes le samedi et la coupe futsal féminine des Alpes lors d'un tournoi le dimanche. **Besoin de 4 créneaux (1/2 journée).**



## REPORT DE MATCH

<i>Demandeur</i>	<i>Match</i>	<i>Date initiale</i>	<i>Horaire initial</i>	<i>Nouvelle date</i>	<i>Nouvel horaire</i>	<i>Remarque</i>
AFC St TULLE PIERREVERT	N° 25197937 AFC STP 1 – Club District Futsal 1	02/11/2022	20h00	<b>12/12/2022</b>	<b>20h00</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197934 EPM 1 – EPM 2	04/10/2022	19h30	<b>13/12/2022</b>	<b>19h30</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N° 25197936 : MVR Futsal 1 – EPM 1	14/12/2022	19h30	<b>21/12/2022</b>	<b>19h30</b>	½ finale Coupe du monde
District	N° 25197948 : MVR Futsal 2 – Club District Futsal	12/10/2022	19h30	<b>08/02/2023</b>	<b>19h30</b>	2 matchs sur le même créneau
MVR Futsal	N° 25197951 : MVR Futsal 1 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 1	12/10/2022	19h30	<b>04/01/2023</b>	<b>19h30</b>	

## OBTENTION DES GYMNASES

### Bilan

Voici la liste des créneaux obtenus :

### Démarches

- Une communication officielle a été faite auprès des collectivités ayant des gymnases identifiés, avec copie adressée aux clubs.
- L'utilisation du réseau des clubs et du réseau des membres est à débiter également.
- Demander une validation écrite par la municipalité (ou le club si cela correspond à ses créneaux) par retour de mail à [secretariat@alpes.fff.fr](mailto:secretariat@alpes.fff.fr)

## EVENEMENTS

### Nuit du Futsal

**Date :** Samedi 17 décembre 2022 à Manosque (gymnase des Varzelles) de 18h à 02h.

**Organisation :** Mehdi présente et attribue les missions à chacun. Un compte-rendu par mail est adressé à tous les concernés.



Inscription : 8 équipes sont inscrites. Le premier objectif est atteint. Les membres espèrent atteindre le nombre de 12 équipes.

Arbitrage : 4 arbitres (A.Maddour, C.Iliano, D.Keddim, M.Fachtali).

## INFORMATIONS DIVERSES

### *Guide interactif de la pratique futsal*

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

[https://media.fff.fr/uploads/documents/fff\\_guide\\_section\\_loisirs\\_club\\_2022\\_interactif\\_futsal\\_vf.pdf](https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf)

## COURRIERS RECUS

➡ RAS

### PROCHAINE RÉUNION

➡ Vendredi 13 janvier à 18h00 au siège du District

Représentant Commission Futsal

M.FACHTALI

Le Secrétaire de séance

M.MEGUEDMI

